
 <p>UMR 6282 Biogéosciences uB/CNRS/EPHE Plate-forme GISMO 6 Bd Gabriel 21000 Dijon</p> 	RELEVÉ DE DÉCISION	Code : 6282-RD-GISMO-012 Date d'émission : 20/11/2020 Date de révision : Nombre de pages : 4
	Réunion de pilotage de la plateforme GISMO <i>Via Teams</i>	
	N°12 10 novembre 2020	
Présents	Laetitia Bassereau-Vautier (LBV), Ludovic Bruneau (LB), Théophile Cocquerez (TC), Pauline Coentlin (PC), Emmanuel Fara (EF), Robin Havas (RH), Rémi Laffont (RL), Nicolas Navarro (NN), Pierre Pellenard (PP), Aurélien Royer (AR), Jean Lévêque (JL), Olivier Mathieu (OM), Laurianne Poloni (LP), Anne-Lise Santoni (ALS), Thomas Saucède (TS), Émilie Steimetz (ES), Mathieu Thevenot (MT), Christophe Thomazo (CT), Emmanuelle Vennin (EV)	
Excusés	Emmanuelle Pucéat, Jean-François Deconinck, Aurélie Khimoun	
Objectifs	1/ Finances sur les différentes lignes de la plateforme (ressources propres) 2/ Mise en place des fiches "besoins analytiques" et organisation présence 3/ Installations appareils et utilisation de l'espace 4/ Système d'accès par badge 5/ Informations diverses	

1/ Finances sur les différentes lignes de ressources propres de la plateforme

LBV nous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, la ligne GISMO est subdivisée en 3 sous-entités (ORGA, INORG et MINER). La sous-entité MEB reste à créer. Ces lignes de ressources propres sont alimentées par les prestations externes.

Elle nous présente le bilan au 9/11/2020. Il reste au total 34 858€.

Nous rappelons que cette somme d'argent sert d'une part à payer les interventions et les pièces de rechange lors des pannes sur les machines, et d'autre part à anticiper le cofinancement des prochaines jouvences d'appareil.

Afin d'avoir une vision globale des ressources financières de GISMO, il est proposé, pour les prochains CoPil, de faire figurer un bilan et un budget consolidé intégrant également tous les crédits récurrents participant au fonctionnement de la plateforme (part service, contributions des parts équipe, contributions des parts chercheur, reliquats UMR, DiPEE, OSU Theta, Regef,...).

Pour information : la ligne Sayens est désormais soldée. Dans le cas où elle serait de nouveau créditée, elle apparaîtra également dans le bilan financier de la plateforme.

2/ Mise en place des fiches « besoins analytiques » et organisation présences

2-1/ Fiches besoin

Conformément aux propositions présentées en Assemblée Générale et validées en conseil d'UMR, les grands services analytiques de Biogéosciences doivent mettre en place des fiches « besoins analytiques ».

Les formulaires de demande d'analyse seront à remplir sur le site internet du laboratoire via la connexion privée.

Ces fiches serviront à la priorisation des demandes d'analyse pour l'organisation des activités du service à l'échelle de périodes trimestrielles.

Il est demandé de remplir une fiche par projet.

Les fiches seront étudiées en réunion de comité de pilotage : soit tous les 2 mois.

EF attire l'attention sur le fait qu'un intervalle aussi court n'est pas pertinent pour l'analyse des besoins et des fiches projet, cela se fait généralement à l'échelle de 4 ou 6 mois. Cet intervalle pourra donc être rediscuté lors des prochains Copils et évoluer au cours de l'année.

Sans fiche dûment remplie et validée en réunion de comité de pilotage, les demandes d'analyses ne pourront pas être programmées.

LB demande s'il est possible de se passer des fiches pour certaines analyses DRX de courte durée qui ne peuvent être anticipées.

EF répond que le système des feuilles de demandes est valable pour les projets consommateurs de temps machine et/ou RH mais n'interdit pas l'intégration de demandes ponctuelles de très courte durée afin d'assurer la fluidité du service (tant que cela ne remet pas en cause le calendrier général validé en Copil).

Les utilisateurs seront prévenus par mail de la mise en service du formulaire sur le site du laboratoire.

2-2/ Organisation présence

Pendant la période de crise sanitaire Covid, et devant l'impossibilité d'aérer les locaux, il est nécessaire de s'organiser pour ne pas dépasser le nombre de personnes autorisées par pièce de la plateforme, à savoir :

2 personnes en prépa ORGA

2 personnes en prépa INORG

2 personnes en salle pesées

2 personnes en salle DRX

2 personnes en spectro ORGA

2 personnes en spectro INORG

Au vu du tableau prévisionnel des manip sur la plateforme, beaucoup de demandes sont faites pour la salle de pesées, un tableau de réservation est donc mis en place pour la balance Sartorius, en plus de celui existant pour la balance Mettler. Les créneaux de réservation étant assez larges (demi-journée), il est possible d'inscrire plusieurs noms par demi-journée. Si la personne inscrite en position 1 a fini ses pesées, elle prévient la deuxième personne de la liste sur son créneau, qui pourra alors prendre le relais.

3/ Installations appareils et utilisation de l'espace

3-1/ Installations appareils

Le mano-calculateur automatique est arrivé début octobre, il est actuellement positionné sur la paillasse située sous la cuve d'eau osmosée (salle 315). Il est déjà utilisable, même sans ordinateur.

La ligne de gaz argon 90 % - méthane 10 % pour la FluoX a été installée le 09/11/2020 par l'entreprise Roque.

L'arrivée de la FluoX est prévue pour début 2021.

3-2/ Réorganisation du secteur inorganique en salle 315

TC et LB proposent d'installer deux armoires hautes à la place des deux meubles bas accueillant actuellement les béchers et du matériel divers :

- une armoire de rangement de matériel, qui regroupera tout le matériel des deux armoires existantes,
- une armoire pour le rangement des échantillons **en cours d'analyse**.

En début de stage, chaque étudiant aurait une étiquette avec son nom pour un étage/demi-étage de l'armoire, où il pourrait entreposer ses échantillons en cours d'analyse, son cahier de labo... Cela permettra de libérer de la surface sur les paillasses. En effet, avec l'arrivée des nouveaux appareils, la surface utilisable des paillasses diminue, il faut donc essayer de limiter au maximum l'encombrement du peu d'espace de travail disponible.

La proposition est acceptée.

4/ Système d'accès par badge

Il y a trois cas de base possibles, en fonction du statut de la personne accueillie :

- stagiaire/vacataire/certains CDD : horaires de la plate-forme (8h30-12h15 13h45-17h30)
- doctorant/post-doctorant/chercheur invité/certains CDD : horaires étendus, dans la limite des horaires d'ouverture du bâtiment Gabriel (8h-20h)
- personnel permanent : accès en permanence

Ces trois cas de base concernent une entrée par la double porte au fond du couloir de l'aile sud.

Procédure d'activation :

- Tout personnel non-permanent doit passer voir l'assistant de prévention (LB) qui lui fait signer le règlement du secteur analytique. Quand la personne accueillie sur la plate-forme a signé ce règlement, l'assistant de prévention notifie par mail l'opérateur du logiciel gérant les accès (TC). Il lui communique également la période d'accueil spécifiée dans la convention d'accueil. L'opérateur active automatiquement le badge sur cette période, avec des amplitudes horaires en fonction du statut de la personne accueillie.
- Personnel permanent : pas de procédure d'activation particulière à demander.

Le règlement du secteur analytique a été modifié de la façon suivante pour intégrer les badges :

3. Organisation du secteur analytique :

Heures d'ouverture du laboratoire pour les stagiaires/vacataires/certains CDD (à préciser) :

8h30-12h15 / 13h45-17h30

Ces heures correspondent à la présence du personnel technique. Si votre travail doit se prolonger au delà des heures d'ouverture, prévenir impérativement et au minimum un jour à l'avance les personnes en charge du laboratoire, ainsi que votre encadrant. Puis prévenez-les de votre sortie à la fin de votre travail.

Pour les doctorants, post-doctorants, chercheurs invités et certains CDD (à préciser), ces horaires sont étendus :

8 heures-20 heures

En dehors des heures de présence du personnel technique citées ci-dessus, le doctorant/post-doctorant/chercheur invité doit impérativement prévenir son encadrant/référent de sa présence dans les locaux de la plate-forme GISMO.

Cas particuliers :

- utilisateurs responsables d'appareils
 - agents d'entretien
 - serre-file incendie
 - assistants de prévention
 - sauveteurs-secouristes du travail
- Accès à toutes les portes de la plate-forme

5/ Informations diverses

5-1/ Labellisation GISMO par le comité d'orientation stratégique UBFC : le questionnaire a bien été envoyé à SAYENS le 15 octobre.

5-2/ REGEF : EF fait un point sur l'appartenance de la plateforme GISMO aux différents sous-réseaux REGEF.

Rappel : Prochaine réunion de Copil GISMO le **mardi 12 janvier 2021 à 14 heures** (2 heures de réunion au maximum).